Administration financière—Loi

A mesure qu'il a grossi, il a semblé accorder moins d'attention au rôle que lui avait destiné Glassco, celui de surveiller de près non seulement le but pour lequel l'argent est affecté, mais la façon dont il est dépensé. Le rapport de 1975 de l'auditeur général a eu l'effet d'une bombe au Parlement parce qu'on n'avait justement pas suivi ces recommandations. Puis est arrivé l'auditeur général.

Tout le monde à la Chambre se souvient de M. Macdonell. Tout le monde à la Chambre attend depuis des années avec grande impatience le rapport du vérificateur général, et je pense que certains de mes amis en face ont dit qu'après Maxwell Henderson, M. Macdonell serait une sorte de vérificateur coulant.

- M. MacFarlane: C'est vous qui l'avez dit, pas nous. Nous avons dit qu'il serait brillant, il est Écossais.
- M. Baker (Grenville-Carleton): Il a décrit parfaitement la situation dans les comptes publics et je tiens à vous rapporter ses propos pour la gouverne du whip en chef du gouvernement car cela lui fera certainement beaucoup de bien. Il a dit ceci au sujet du système de gestion financière de l'Administration fédérale que le whip du gouvernement défend avec tant de conviction:

Les systèmes de gestion et de contrôle financiers des ministères et organismes de l'Administration fédérale sont actuellement loin de répondre aux normes acceptables de qualité et d'efficacité en la matière.

Ce fut un jugement qui en dit long de la part de ce brave monsieur Macdonell d'ordinaire si réservé et également un jugement très sévère à l'égard d'un organisme qui exerçait à l'époque le contrôle de dépenses s'élevant à plus de 34 millions de dollars pour l'année financière se terminant en mars 1976.

En traitant des sociétés de la Couronne et d'autres organismes paragouvernementaux, M. Macdonell a dit la chose suivante:

Dans le cas de la plupart des sociétés de la Couronne vérifiées par mon Bureau, la gestion et le contrôle financiers sont faibles et inefficaces. En outre, la coordination et l'orientation provenant des organismes centraux du gouvernement visant les pratiques de gestion et de contrôle financiers n'existent pratiquement pas dans lesdites sociétés.

Si sa première déclaration constituait un commentaire assez sévère sur les procédures de gestion financière en matière de contrôle financier et concernant les sociétés de la Couronne, cette deuxième remarque constitue littéralement une dénonciation de la gestion du gouvernement. M. Macdonell a choisi ses mots avec beaucoup de soin et de précision lorsqu'il a déclaré dans son rapport que le système de contrôle financier de l'État laissait beaucoup à désirer.

C'est avec pour arrière plan cette situation, que lorsque nous avons demandé que le gouvernement du Canada nomme un contrôleur général, les ministériels nous ont répondu qu'ils estimaient que ce n'était pas nécessaire désavouant ainsi le vérificateur général. Ce n'est qu'après que le rapport du vérificateur général ait amené les Canadiens à réfléchir sérieusement sur la situation et je suppose que des ministres de la Couronne ont commencé à recevoir de leurs électeurs le même genre de courrier que les députés que ceux-ci ont cessé de soutenir qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un contrôleur général. Le gouvernement a plutôt fait valoir qu'il devait examiner

si cela allait à l'encontre de la responsabilité ministérielle et nuisait aux rapports entre les ministères et le Parlement.

C'est la première fois que j'entendais dire qu'un ministériel se faisait du souci pour la responsabilité ministérielle. On dirait qu'ils s'en fichent pas mal depuis un certain temps. Dans l'esprit du premier ministre (M. Trudeau) c'est une chose qu'il convient d'éviter surtout quand elle le gêne, et il m'arrive parfois de penser que la responsabilité ministérielle fait place à l'ignorance des ministres. Quoiqu'il en soit, c'est l'argument que le gouvernement a invoqué. Ce n'est qu'à la onzième heure, après que le public l'eut rabroué et peut-être après des tiraillements de conscience, que retentit un beau jour à la Chambre des communes cette nouvelle dramatique: Nous aurons un contrôleur général. D'aucuns auraient parlé d'une conversion in extremis. Si cela se passait aujourd'hui, ce serait sûrement une conversion in extremis. Puis on entendit les mots suivants: Un éminent citoyen canadien a été nommé contrôleur général du Canada et il aura sa place dans l'ordre des choses décrites dans le bill C-10.

Comme je l'ai dit au début, il est très important de doter ce fonctionnaire de pouvoirs suffisants pour qu'il puisse savoir à quoi s'en tenir et pour lui donner une autorité qui ne cédera pas aux caprices ministériels, afin que le gouvernement cesse de gouverner par décrets du conseil, par règlements et directives; ces diverses méthodes assurent un pouvoir immense à l'exécutif et empêchent le Parlement d'établir les principes auxquels doit obéir tout organisme responsable soumis à son contrôle.

Le but de cet amendement n'est pas de faire obstacle au contrôleur général. Il vise plutôt à confirmer ses pouvoirs et à préciser certaines des responsabilités que nous lui connaissons, qu'il connaît lui-même, que le gouvernement connaît, que ses collègues sous-ministres connaissent et que le public connaît également, et afin que lui-même, le Parlement et nous tous soyons jugés de la manière qui convient. Tel est l'objectif de l'amendement et c'est pourquoi j'appuie le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui a déclaré avant l'ajournement: «Il faut aller beaucoup plus loin».

Très souvent, le Conseil du Trésor se charge de l'évaluation et de la planification de programmes gouvernementaux qui devraient être soumis au parlement. Le but de l'amendement est d'accorder plus de pouvoirs au bureau du contrôleur général et de donner à ce dernier les moyens voulus pour remplir sa tâche plus efficacement. Ainsi, il saura, et nous aussi, qu'il existe un mécanisme disponible permettant de veiller aux intérêts des citoyens canadiens. Voilà le but de l'amendement, et j'invite les députés de la Chambre à l'appuyer.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Je suis heureux, monsieur l'Orateur, d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet de ce bill. L'acharnement des députés de ce côté-ci est pour beaucoup dans la décision du gouvernement de finalement créer le poste de contrôleur général. En fait, si le président du Conseil du Trésor (M. Andras) et le ministre des Finances (M. Chrétien) faisaient leur travail, nous n'aurions pas besoin de contrôleur général.